

**La famille TURLET**  
**De COUTRAS (Gironde)**  
**à la GUADELOUPE**

**400 ans et 11 générations**

**Par Gérard Robert CLARET**

**version  
complète  
Avril 2003**

**LA FAMILLE TURLET,****de Coutras en Gironde à la Guadeloupe**

Avant d'entamer cette étude familiale, nous tenons à remercier M Sainte Croix Lacour <sup>1</sup> de nous avoir confié ses relevés. Cela nous a permis d'avoir un support et surtout de gagner un temps considérable.

La famille Turlet (Turley pour les premières générations) est originaire de Coutras, petite ville de Gironde, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Bordeaux.

N'ayant pas encore consulté suffisamment d'actes notariés, nous ne possédons pas beaucoup d'informations sur la partie métropolitaine.

Nous nous contenterons d'en donner les éléments généalogiques.

---

<sup>1</sup> Descendant lui aussi des premiers Turlet, voir p 2, note 5

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **AVERTISSEMENT**

Cette notice sur la famille TURLET est conçue comme une suite chronologique d'informations trouvées dans différents actes notariés. Toutes celles qui sont reportées ici sont référencées. Le lecteur, à partir des notes de bas de page, pourra aisément les retrouver et avoir ainsi les détails que nous n'avons pas jugé bon de mettre ici. Le résultat aurait été indigeste, ce n'est pas le but recherché.

Bonne lecture.

### **ABREVIATIONS**

CAOM : Centre des Archives d'Outre Mer (aujourd'hui ANOM)

AD : Archives départementales

GHC : Généalogie et Histoire de la Caraïbe

### **SIGLES GENEALOGIQUES**

/1768 : avant 1768

+ : décédé (e) ou décès

b : baptisé (e) ou baptême

ca 1768 : vers 1768 ( ca est l'abréviation de circa)

Cm : contrat de mariage

d : déclaré (e)

o : né (e) ou naissance

P : père

p : parrain

S.A. : sans alliance

Tm : testament

x : marié (e) ou mariage

ax : 1<sup>er</sup> mariage

1768/ : après 1768

(+) : inhumé (e) ou inhumation

M : mère

m : marraine

S.P. : sans postérité

bx : 2<sup>ème</sup> mariage

cx : 3<sup>ème</sup> mariage

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **COUTRAS**

#### **Génération I :**

#### **Jehan Turlay et Marie Boybollan**

Nous avons trouvé cinq enfants de ce couple, tous nés à Coutras :

- Ambroise, né le 01/02/1614
- Jehanne, née le 20/09/1616
- Romain, né le 06/04/1619
- Jehan, né le 20/09/1621
- Et enfin François, né le 26/11/1623 qui suit.

Parain : François Ardouin

Marraine Françoise Ardouin

#### **Génération II :**

#### **François Turlay et Françoise Patrit**

Ils ont eu six enfants, nés à Coutras :

- Claude, né le 10/01/1666.
  - Pierre, né le 20/10/1669, qui meurt en bas âge.
  - Pierre, né le 04/10/1671, qui sera à l'origine de la partie guadeloupéenne.
- Parain : Pierre Drouillard
- Marraine : Marthe Pimpasée, tenant à la place de Marie Turlay, sa fille.
- Françoise, née le 14/04/1674.
  - François, né le 10/01/1677.
  - Marguerite, née le 09/03/1680.

**GUADELOUPE**

**Génération III :**

**Pierre Turlet et Jeanne Guerbaud**

Nous ne connaissons pas la date d'arrivée de Pierre en Guadeloupe, ni les raisons de sa venue. Nous assistons, par contre, au changement d'orthographe du patronyme, Turley devient Turlet. Il est à noter que dans la région bordelaise, les deux orthographes cohabitent. La raison est peut être une erreur de transcription qui est devenue définitive.

Le 17/04/1708, à l'église du Mont Carmel de Basse-Terre, il épouse Jeanne Guerbaud, veuve de Gérard Clerveau. Elle est la fille de Jacques et de Elisabeth Brenan.<sup>2</sup>

Témoins : Félix Fontaine, maître couturier.

Jeanne, née vers 1680 en Normandie, décède à Basse-Terre le 22/12/1730. Par contre, il nous a été impossible de trouver trace du décès de Pierre, ni à Basse-Terre, ni à Coutras où il aurait pu se rendre.

Les archives notariales ne débutant, en Guadeloupe, qu'en 1777 nous n'avons pas de détails sur eux.

Ils ont quatre fils, nés à Basse-Terre, Mont Carmel, dont deux auront une descendance connue :

- Jean, o 09/08/1708, + 10/12/1772 à Basse-Terre, y épouse, le 11/11/1732, Marie Ridel, o en 1718 et + 10/04/1773 à Basse-Terre.

Ce couple eut 7 enfants dont 4 garçons d'où une descendance dont nous avons fait la généalogie sur deux générations qui seront présentées en annexe.

- Jacques Pierre, o 10/11/1710.
- Pierre, o 22/05/1718, + 08/11/1778 à Basse-Terre, épouse le 02/07/1743, Marie Claire Papot. Ce couple suit en Génération IV.
- Jean François, o 19/07/1721, + 22/09/1743 à Basse-Terre.

**Génération IV :**

**Pierre Turlet et Marie Claire Papot**

Pierre naît, à Basse-Terre, le 22/05/1718 ( p : Pierre Petit, m : Marie Anne Prudeux) et épouse, le 02/07/1743 à Basse-Terre, Marie-Claire Papot, o le 05/11/1725,<sup>3</sup> fille de François Papot et de Françoise Pochon.<sup>4</sup>

Ils auront 14 enfants, tous nés à Basse-Terre :

---

<sup>2</sup> Nous avons longtemps cru qu'il s'agissait de Bruno (au lieu de Brenan), mais l'acte de son premier mariage le 21/01/1696 à Basse-Terre et l'acte de naissance de sa sœur Jeanne Cécile Guerbaud le 29/12/1686, aussi à Basse-Terre, ne laissent pas de doute concernant le patronyme. Voir aussi, pour confirmation, le Dictionnaire des familles guadeloupéennes.

<sup>3</sup> Parrain : Jean Cassard, marraine : Marie Courtois.

<sup>4</sup> François Papot, natif de Saumur, fils de François et de Françoise Douzine, épouse, le 01/10/1720 au Vieux Fort l'Olive, Françoise Pochon, fille de Guillaume et de Marie Courtois. Elle décède le 02/10/1729 en mettant au monde un enfant qui ne survivra pas et sera enterré avec elle. Devenu veuf, François épouse en secondes noces, le 07/05/1730 au Vieux Fort l'Olive, Claire Maillard, fille de Noël et de Marie Bourgeois.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Marie Jeanne, o 11/11/1744, + 22/11/1827, épouse, à Basse-Terre le 22/10/1776, Antoine, Sébastien Richard de Chicourt, officier au régiment de la Guadeloupe, d'où descendance.
- Pierre Joseph, o 11/12/1745, + 24/10/1746.
- Marie Hélène Claire, o 10/05/1747, + 27/04/1829, épouse, à Basse-Terre le 03/03/1767, Jacques Pierre Langlois, marchand orfèvre.
- Marie Madeleine, o 05/04/1749, + 05/11/1831 à Trois Rivières, épouse, à Basse-Terre le 02/06/1767, Michel Lacour, commerçant.<sup>5</sup>
- Jean Pierre, o 31/07/1751, + 11/03/1753.
- Jean Baptiste Elie, marchand orfèvre, o 19/10/1753, + 12/06/1795, épouse le 31/08/1779 Marie Anne Rousselet.
- Pierre Charles Nicolas, marchand orfèvre, o 21/07/1755, + en 1808, épouse le 19/02/1781, Marie Robertine Michaux. Ce couple suivra à la génération V bis.
- Jean Pierre, orfèvre, o 21/11/1756, épouse le 28/02/1786, Marie Claire Michaux, et en secondes noces, le 03/02/1794, Suzanne Rose Roux.
- Louis François, o 09/11/1756, épouse le 20/02/1787 à Trois Rivières, Marie Elisabeth Emilie Feret.
- Marie Elisabeth Françoise, o 12/06/1760, épouse, à Basse-Terre le 29/12/1777, Jacques Maillard, orfèvre.
- Marie Geneviève, o 22/12/1761, + 21/04/1777.
- Joseph Pierre, o 23/07/1763, + 14/07/1823 à Trois Rivières, épouse, le 10/05/1784 à Trois Rivières, Marie Claire Constance Bunel. Ce couple sera étudié dans la cinquième génération qui suit.
- Antoine, o 25/01/1765, + 25/03/1769.
- Marie Anne Adélaïde, o 13/01/1769 épouse, le 19/07/1784 à Basse-Terre, Jean Baptiste François Bunel Despointes.

Nous sommes en présence d'une famille bourgeoise et aisée mais, bien que trois fils et deux gendres soient marchand-orfèvres et un autre commerçant, nous ne connaissons rien de la période antérieure à 1777<sup>6</sup>.

Pierre décède le 08/11/1778 à Basse-Terre, Marie Papot, tutrice de ses quatre enfants mineurs<sup>7</sup>, demande l'inventaire de la communauté des biens qu'elle possédait avec son mari et en envisage le partage entre ses enfants.

L'inventaire a lieu les 30 novembre, 1 et 2 décembre de la même année<sup>8</sup>. Il nous permet d'avoir une idée des leurs biens actifs :

- Un terrain, d'une valeur de 5 450 livres, acheté au Sieur Pierre La Fontaine<sup>9</sup>, situé au haut de la ville de Basse-Terre, au-dessus de la petite place entre la première et la seconde rue du bord de mer montant au Fort St Charles, ayant 36 pieds de façade sur chaque rue, borné, sur sa totalité au nord par les héritiers Charles Raby, à l'est et à l'ouest par les dites première et seconde rues et au sud par une autre rue de traverse.

---

<sup>5</sup> D'où postérité, en particulier leur petit-fils l'historien Louis Auguste Lacour. Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe n° 106, p 91, Sainte Croix Lacour.

<sup>6</sup> Les minutes des notaires de Basse-Terre ne sont consultables qu'à partir de 1777, celles antérieures à cette date n'ayant pas été conservées (sauf quelques exceptions aux AD à Gourbeyre).

<sup>7</sup> Les autres sont soit majeurs, soit émancipés par mariage.

<sup>8</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>9</sup> Le notaire, chez qui la vente a été passée, n'est pas précisé. Nous n'aurions pas pu, de toute façon, consulter l'acte, voir la note 6.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Ce terrain est partagé en deux parcelles avec, sur chacune d'elle, une maison divisée en deux chambres basses, non carrelées, par une cloison de planche et, dans une cour, un appentis et une petite cuisine, le tout couvert en essentes sur lattes.
- Une terre d'une valeur de 11 000 livres.
- Des plantations : Café : 5 782 livres, Cacao : 225 livres, Banane : 3 000 livres, Manioc : 1 274 livres.
- Six esclaves d'une valeur estimée à 11 000 livres.
- Des effets ( meubles, etc.) d'une valeur de 2 000 livres.

Le passif, comme nous le verrons plus loin, ne sera évoqué qu'au moment du partage définitif.

Le partage, suivi d'une subdivision, est effectué du 03 au 07 décembre <sup>10</sup>. En un mois, la succession de Pierre est réglée. Chacun des enfants recevra 1/9<sup>ème</sup> de l'estimation. Marie Jeanne épouse Richard de Chicourt, dixième enfant vivant, ayant reçu en dot une avance sur son héritage, n'en fait pas partie <sup>11</sup>.

Le 13 décembre, <sup>12</sup> Marie Papot achète, à son gendre Jacques Pierre Langlois et à son épouse Marie Hélène Claire, le 1/9<sup>ème</sup> qui leur revenait. Et, le 16 décembre <sup>13</sup>, elle fait de même pour le 1/9<sup>ème</sup> e son fils Jean Baptiste Elie.

L'entretien de ces deux maisons s'avérant trop lourd, Marie se résout à les vendre, ce qui lui permettra d'avoir des liquidités ne serait-ce que pour payer leur dû à chacun de ses enfants.

Par acte du 07 avril 1779 <sup>14</sup>, elle vend l'une d'elle à son fils Jean Baptiste Elie, moyennant la somme de 2 000 livres, montant de son estimation comme article n°2 de l'inventaire. Elle consent de faire compensation de la somme de 497 livres, montant des droits de son fils sur les biens de son père et de la vente faite le 16 décembre dernier. Elle déduit aussi celle de 300 livres pour l'échange d'un nègre par un autre <sup>15</sup>. La transaction se fait donc pour la somme de 1 202 livres que le sieur Turllet s'oblige de payer en argent dans quatre années de ce jour et sans intérêts. En compensation, il se désiste de ses droits sur l'habitation de sa mère.

Elle vend la seconde, le 01 décembre 1779 <sup>16</sup>, au Sieur Pierre Manicher, demeurant au quartier du Vieux Fort l'Olive, pour le même prix que la précédente, soit 2 000 livres <sup>17</sup>. En guise de paiement, le Sieur Manicher cède à la famille Turllet une négresse nommée Bernardine, créole âgée de 26 ans, et son enfant négriillon nommé Nicolas âgé de 4 ans. Il est prévu qu'il en fasse la remise le 20 du présent mois, Jusqu'à cette date, les objets vendus restent la propriété des différents vendeurs.

Marie Papot profite de ce dernier acte de vente pour s'acquitter auprès de ses enfants de leurs droits héréditaires. Elle leur donne à chacun la somme de 222 livres, 4 sols, 5 deniers représentant le 1/9<sup>ème</sup> du prix de la vente. Les parts des quatre mineurs <sup>18</sup> restent entre les mains de leur mère qui s'oblige de leur en rendre raison à leur âge de majorité.

Mais, le 22 février 1780 <sup>19</sup>, ce dernier acte de vente est résilié, une des clauses n'ayant pas été remplie, et pour cause, la dite négresse Bernardine s'étant, incessamment après la signature du dit acte, absente du service du Sieur Manicher, et étant encore marronne, il n'a pu livrer à la Dame Turllet que le négriillon Nicolas qui, trop jeune, ne rend aucun service.

<sup>10</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>11</sup> Elle sera obligée d'en reverser 2 500 livres à sa mère le 05 janvier 1784, voir note 29.

<sup>12</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>13</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>14</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>15</sup> Acte du 16/12/1778, déjà cité, chez Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>16</sup> Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>17</sup> Estimation de l'article 112 de l'inventaire des 30/11, 01 et 02/12/1778.

<sup>18</sup> Jean Pierre, Louis François, Pierre Joseph et Marie Anne.

<sup>19</sup> Me Minerel, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Dans le même temps, la Dame Turlet a payé à ses enfants le 1/9<sup>ème</sup> qui leur revenait. La vente ayant été faite à cause des réparations urgentes dont la maison avait besoin et dont aucun copropriétaire ne voulait faire les avances, celles à faire, trois mois après, sont beaucoup plus considérables par l'effet du Sieur Manicher qui, bien qu'en sa possession depuis le 20 décembre dernier, n'en a fait aucune.

En dédommagement, le Sieur Manicher est tenu de récupérer son négrillon et de payer en plus 800 livres pour frais de nourriture et négligence concernant la maison.

Dès le 05 mars suivant <sup>20</sup>, Marie revend cette dernière à la Demoiselle Rose Elisabeth Leron, veuve du Sieur René Tuon demeurant au Dos d'Ane et à son gendre le Sieur Michel Peyen, pour le prix de 2 200 livres dont une moitié est payée en argent le jour même, et l'autre sous forme de billet payable le 11 du présent mois.

La vie continue son cours pendant quatre années, jusqu'en janvier 1784, date à laquelle Marie, considérant que son âge <sup>21</sup> ne lui permet plus de donner tous les soins pour la régie de ses biens et surtout pour éviter qu'après son décès il y ait quelques défauts ou procès, décide de tout abandonner à ses enfants.

Le 05 janvier 1784 <sup>22</sup>, un état de ses biens fait apparaître un actif de 39 656 livres constitué, en particulier, par la moitié dans les terres, bâtiments, plantations et esclaves pour lui être échus par le partage de sa communauté fait entre elle et ses enfants les 03 et 04 décembre 1778, l'autre moitié, dans les terres, bâtiments, plantations lui appartenant par les acquisitions qu'elle a faites des Sieur et Dame Langlois <sup>23</sup>, Sieur et Dame Lacour <sup>24</sup>, Sieur et Dame Maillard <sup>25</sup>, Sieurs Jean Baptiste Elie et Pierre Charles Nicolas <sup>26</sup>. Les quatre autres portions appartenant aux dits Sieurs Louis François, Jean Pierre, Pierre Joseph <sup>27</sup> et la Dame Bunel Despointes.

Le passif concerne les sommes dues à cette date :

- Au Sieur et Dame Lacour, suite au partage du 13 décembre 1778, la somme de 514 livres, avec les intérêts du jour de la clôture du dit partage, au 5 du présent mois, soit 6 ans, 1 mois et 5 jours soit 156 livres ce qui donne un total de 670 livres.
- Au Sieur Bunel Despointes et à son épouse, mineure, Marie Anne, le 2<sup>ème</sup> lot du partage d'une valeur de 2 609 livres plus les intérêts soit un total de 3 409 livres. Par contre, il leur est déduit un couvert d'argent, une literie de dentelle, de l'argent reçu, un lit, le tout pour 671 livres d'où la somme due de 2 738 livres.
- Au Sieur Louis François, le 5<sup>ème</sup> lot du partage d'une valeur de 2 609 livres plus les intérêts soit un total de 3 404 livres duquel il lui est déduit un couvert d'argent, une pirogue, un nègre, une somme d'argent, le tout pour une valeur de 2 366 livres, d'où une somme due de 1 043 livres.
- Au Sieur Jean Baptiste, le 8<sup>ème</sup> lot, toujours d'une valeur de 2 609 livres qui, avec les intérêts, donne la somme de 3 409 livres, sur quoi il a reçu une négresse, un couvert d'argent, le tout d'une valeur de 1 753 livres d'où une somme due de 1 656 livres.

<sup>20</sup> Me Mimerel, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>21</sup> Elle est née le 05/11/1725, elle a donc 60 ans.

<sup>22</sup> Me Ezemard, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>23</sup> Acte du 13/12/1778, Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>24</sup> Acte du 16/12/1778, Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>25</sup> Idem

<sup>26</sup> Actes des 18 et 19/01/1783, Me Franchon, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>27</sup> La portion de Pierre Joseph lui a été payée suivant le compte que sa mère lui a rendu, par acte passé chez Me Damaret, notaire à Basse-Terre le 21/06/1784. Toujours suivant ce compte, il restait lui devoir 1 285 livres. Si bien qu'au moment du partage, il transporte à sa mère tous ses droits sur l'habitation, sa portion entrant ainsi dans le tronc commun.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Au Sieur et Dame Maillard, le montant de l'acompte par eux fait à la Dame Turllet de leur 1/9<sup>ème</sup> <sup>28</sup>, soit la somme de 497 livres qui, avec les intérêts soit 151 livres et le solde d'un compte de 618 livres, donne un total de 1 261 livres.
- Au Sieur et Dame Chicourt, la somme de 348 livres.
- Quelques dettes de la somme de 198 livres.

Soit un passif de 7 986 livres. A quoi il faut rajouter 4 050 livres pour la moitié de l'augmentation sur l'estimation de la terre.

Donc un total de dettes de 10 666 livres, ce qui donne donc un actif de 28 989 livres, sachant que :

- Jean Baptiste doit encore à sa mère la somme de 908 livres sur le prix de la maison achetée le 17 avril 1779.
- Mme Chicourt doit ce qu'elle a reçu en avancement d'héritage soit 2 500 livres. <sup>29</sup>

L'estimation des biens de Marie Papot est de 32 297 livres.

Par acte du 08 janvier 1785 <sup>30</sup>, elle abandonne tous ses biens à ses enfants qui devront payer les 10 666 livres de dettes, cette somme étant divisée entre eux par dixième.

Les enfants et gendres payeront annuellement à Marie 1 500 livres de pension. Le paiement se fera de trois mois en trois mois et sera versé au Sieur Langlois, intermédiaire entre eux et la donatrice.

Voulant éviter tout démembrement, le Sieur Maillard se propose d'acheter l'ensemble pour la somme de 39 656 livres, mais ses beaux-frères, bien qu'ils trouvent sa proposition avantageuse, pensent avoir de meilleures propositions en attendant quelques mois.

Peine perdue, si bien que le 02 janvier 1786 <sup>31</sup>, le Sieur Michel Lorrain, habitant du Vieux Fort, au nom du Sieur Laurent Bourgeois, en fait l'acquisition pour 40 000 livres et loue l'habitation dite Turllet à Louis François Turllet <sup>32</sup>.

Marie Claire Papot est sans doute allée vivre chez l'une de ses filles mais il nous a été impossible de trouver des renseignements sur la fin de sa vie si bien que nous n'avons ni le lieu ni la date de son décès.

### Génération V :

#### **Joseph Pierre Turllet et Marie Claire Constance Bunel**

Le 10/05/1784 <sup>33</sup> Pierre Joseph, encore mineur, avec le consentement de sa mère, épouse la Dlle Marie Claire Bunel (o 21/11//1768 à Trois Rivières, + 19/05/1838 à Trois Rivières ) fille de feu François Jean Paul et de feu Anne Marie Maillard <sup>34</sup>, avec le consentement du Sieur Jacques Guiet, son tuteur et beau-frère, et en présence des frères et sœurs des deux futurs époux <sup>35</sup>.

<sup>28</sup> Acte du 16/12/1778, Me Fontaine, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>29</sup> Voir note 11.

<sup>30</sup> Me Ezemard, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>31</sup> Lors d'un jugement rendu en la sénéchaussée de la Basse-Terre, l'habitation Turllet est adjugée, à la barre du dit siège et à la bougie, au plus offrant et dernier enchérisseur.

<sup>32</sup> Bail fait le 14/02/1787 chez Me Thierry, et rappel le 05/01/1788 chez Me Damaret, tous deux, notaires à Basse-Terre.

<sup>33</sup> Me Damaret, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>34</sup> François Jean Paul Bunel ( o 24/01/1728 Trois Rivières, + 04/12/1768 Trois Rivières ), fils de Jean et de Catherine Dumoulin, a épousé, le 20/01/1750 à Vieux Fort l'Olive, Anne Marie Maillard ( o 05/12/1731 Vx Fort, + 24/06/1781 Trois Rivières ) fille de Louis et de Anne Cécile Blondeau.

<sup>35</sup> Les frères et sœurs de la future épouse sont les suivants : 1/ Jean Baptiste François, né en 51, époux de Marie Anne Adélaïde Turllet, sœur de l'époux, 2/ Pierre, né en 52, époux de Marie Catherine Dupuy, 3/ Louis Victor, né en 54, époux de Catherine Elisabeth Cocq, 4/ Anne Catherine, née en 59, épouse de Jacques Guiet.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Les biens apportés par le futur époux sont constitués du lot advenu et issu de la succession de son père, dont sa mère, en tant que tutrice, doit lui rendre compte <sup>36</sup>.

Ceux de la future consistent aussi en ce qui lui est advenu par les partages de ses parents dont le compte doit lui être incessamment rendu par son tuteur Jacques Guiet.

Ils eurent 6 enfants, tous nés à Trois Rivières :

- Marie Claire Elisabeth, o 19/11/1786, elle décède avant septembre 1838, célibataire sans descendance.
- Pierre Elie, o 24/03/1789, qui décède en bas âge.
- Marie Anne Adélaïde, o 09/06/1791, + 27/07/1828 Basse-Terre, épouse son cousin germain Jean Louis Marie Turlet, fils de Louis François et de Marie Elisabeth Emilie Feret.
- Joseph Nicolas, o en 1795, + 26/12/1849 Basse-Terre, épouse le 27/05/1818, à Trois Rivières, Marie Antoinette Peyrafitte. Ce couple suivra en génération VI.
- René, surnommé « Saint », o 14/08/1805, épouse le 16/06/1846, à Trois Rivières, Marie Joséphine Bourgeois.
- Charles Joseph, surnommé « C'est Tout ».

Le 02/06/1784 <sup>37</sup>, Jacques Guiet rend à Marie Claire son compte de tutelle. De l'héritage de ses parents, elle reçoit deux terrains à Trois Rivières, au lieu dit Grande Anse :

- Une portion de terre (dans la plaine) de 2 quarrés  $\frac{1}{4}$  <sup>38</sup>, bornée au nord par les terres du Sieur Bunel Desrochers, au sud par les 50 pas du bord de mer réservés au Roi, à l'est par celles dépendantes de la succession Goyneau, et à l'ouest par celles du Sieur Guiet et de la Dame Mercier.
- Une autre portion (dans les hauteurs) de 2 quarrés  $\frac{3}{4}$ , en bois debout, friches et halliers, bornée au nord par les héritiers Favre, au sud par le Sieur Bunel Despointes, à l'est par le Sieur Bunel Desrochers, et à l'ouest par le Sieur Guiet.

La maison principale de la nouvelle habitation sera construite sur la portion de la plaine. Nous en avons la description : les deux pignons et le pan du nord sont en murs, le pan du sud qui fait office de façade est en palissade de planches. La couverture est en essentes. La maison fait 22 pieds de long et 15 de large <sup>39</sup>, divisée en deux pièces, l'une, servant de salle commune, est carrelée, l'autre, de chambre, est en terre. Au-dessus de la salle commune, nous trouvons un galetas. Une terrasse de 26 pieds sur 10, sur le devant, avec un cordon tout autour, complète l'ensemble.

Pierre Joseph se lancera dans la culture du manioc. Pour que ce produit soit rentable, il le cultive sur trois parcelles : sur la première, il y a les jeunes pousses, sur la seconde, les plants de 7 mois et sur la dernière ceux de 15 mois, prêts à être récoltés.

Pour agrandir le domaine cultivable, il achète, le 26/04/1789 <sup>40</sup>, à Jean Jacques Nicolas, cousin germain de son épouse, une portion de terre de 6 quarrés, jouxtant son habitation, bornée au nord par les terres du Sieur Bunel Desrochers, au sud par celles de Jacques Guiet, à l'est par les siennes et à l'ouest par celles du Sieur Mercier et de la Dame veuve Mareau.

---

<sup>36</sup> Voir note 27.

<sup>37</sup> Me Damaret, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>38</sup> 1 quarré guadeloupéen = 0,9496 ha contrairement au quarré martiniquais qui lui mesure 1,429 ha ( GHC-thésaurus 1994 p. 3, Denise et Henri Parisis)

1 pied guadeloupéen = 0,326 m alors qu'un pied martiniquais = 0,379 m.

<sup>39</sup> Voir note 38

<sup>40</sup> Me Damaret, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Cette portion de terre avait été achetée le 17/06/1766<sup>41</sup> par Mme Nicolas mère à son frère Jean Bunel. La vente est faite pour 3 370 livres (soit 561 livres le quarré) payable 2 380 livres de suite et en argent d'or, le solde, soit 990 livres, devra être payé au mois de janvier 1790<sup>42</sup>.

Pierre Joseph décède, à 60 ans, le 14/07/1823. Marie Claire Bunel, sa veuve, fait effectuer, les 19 et 20 /12 de la même année<sup>43</sup>, l'inventaire des biens constituant leur communauté afin de faire le partage de la part de leur père entre les cinq enfants :

- Marie Claire, qui habite à la Pointe à Pitre et qui est représentée par M Benjamin Camille Pouplier, professeur de musique<sup>44</sup>.
- Marie Anne Adélaïde, épouse de Jean Louis Marie Turlet avec qui elle habite au Dos d'Ane, quartier de Basse-Terre.
- Joseph Nicolas, époux de Marie Antoinette Peyrafitte.<sup>45</sup>
- René « Saint ».
- Et Charles Joseph « C'est Tout ». Ces deux derniers, encore mineurs, habitant chez leur mère.

Nous découvrons dans cet inventaire que le couple Turlet ne semble pas avoir de gros moyens : le mobilier, les ustensiles et la maison sont en mauvais état. La cuisine, qui sert aussi de case à farine, est en très mauvais état et devrait être jetée à bas. L'ensemble de cette première partie n'est estimé qu'à 890 livres, alors que la présence de 10 esclaves, d'une valeur totale de 20 250 livres<sup>46</sup>, et des trois terrains cités plus haut, d'une valeur de 4 400 livres, permet à la masse active d'être de 25 540 livres. Les plantations sont, elles, estimées à 2 250 livres. En tout l'actif de la communauté est estimé à 28 820 livres. Le passif, principalement quelques factures, représente la valeur de 5 033 livres.

Nous y apprenons que Pierre Joseph avait encore des prétentions sur l'habitation Turlet provenant des successions de ses père et mère<sup>47</sup>. Ainsi, 37 ans après la vente aux enchères, le partage n'était pas encore réglé (il n'en sera plus question, du moins dans la branche familiale que nous avons étudiée).

Le jour suivant l'inventaire, soit le 20/12/1823<sup>48</sup>, a lieu la liquidation de la communauté. Avant de définir le 1/5 revenant à chaque enfant, il est fait, suivant les termes du contrat de mariage<sup>49</sup>, l'estimation de la part revenant à l'épouse survivante. Avec ses apports, le douaire et le préciput, sa reprise est de 12 371 livres. Il a été reconnu que, pendant la communauté, elle a reçu 1 000 livres de la succession de son cousin Jean Jacques Nicolas<sup>50</sup>. La part représentant les apports de Pierre Joseph est de 1 901 livres.

Soit le résumé des différentes opérations :

Masse générale : 28 820 L, d'où sont déduites : les dettes : 5 033 L, la reprise de la Dame Turlet : 12 371 L, la reprise du Sr Turlet : 1 901, soit un total de déduction de 19 306 L.

Il reste donc à la masse : 9 514 livres dont la moitié pour la Dame Turlet et l'autre moitié pour la succession. Ce qui donne le partage suivant :

Il revient à la Dame Turlet : ses reprises 12 371 et la moitié dans le résidu de la communauté 4 757 L soit ensemble : 17 128 livres.

<sup>41</sup> Me Hudeline, notaire à Basse-Terre.

<sup>42</sup> Les 990 livres restantes seront réglées comme suit : 224 L le 01/03/1791 et le solde, le 29/12/1803, chez Me Thierry, notaire à Basse-Terre.

<sup>43</sup> Me Michel Philippe Mollenthiel fils, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>44</sup> 09/12/1823 chez Me Alphonse Poirié, notaire à Pointe à Pitre.

<sup>45</sup> Ce couple sera étudié plus loin.

<sup>46</sup> Important décalage entre l'estimation des biens mobiliers et immobiliers avec celle de la valeur des esclaves.

<sup>47</sup> Voir note 31.

<sup>48</sup> Me Michel Philippe Mollenthiel fils, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>49</sup> 10/05/1784 chez Me Damaret, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>50</sup> Me Théry, notaire à Basse-Terre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il revient à la succession : la reprise du Sr Turllet et la moitié du résidu 4 757 L, soit ensemble : 6 658 livres dont 1/5 ème pour chaque héritier soit 1 331 livres ; comme aucun des enfants n'a reçu d'argent de la part de leurs parents, ni pour les contrats de mariage, ni autrement, cette somme ne souffrira d'aucune déduction.

Le 22/12/1823 <sup>51</sup>, M Benjamin Camille Pouplier, au nom de Marie Claire Turllet vend les droits de cette dernière sur la succession paternelle à Marie Claire Bunel veuve Turllet qui s'engage à payer les 1 331 livres à la fin du mois de janvier 1824.

Afin d'aider ses deux derniers fils, encore domiciliés à son domicile, Marie Claire leur vend à chacun <sup>52</sup>, pour 100 frs, le 09/03/1831, une portion de terre, de 50 pas carrés, sur laquelle ils pourront construire une case. Ces deux portions seront prises sur le terrain sur lequel elle demeure.

Le 22/12/1837 <sup>53</sup>, René achète, à Anne Claire Guiet <sup>54</sup>, un quarré ½ de terre <sup>55</sup> qu'elle détient de la succession de ses père et mère. Cette partie de terre vendue a la forme d'une équerre et est bornée, à l'est et au nord, par les terres de la Dame veuve Turllet, au sud, par la mer et à l'ouest par celles de Bruno Mercier. Cette vente est faite moyennant 300 frs que René s'engage à payer moitié en janvier 1838 et l'autre moitié en janvier 1839.

Le 19/05/1838, décède, à Trois Rivières, Marie Claire Constance Bunel, à l'âge de 70 ans. Elle laisse comme héritiers :

- Joseph Nicolas, propriétaire demeurant dans la commune de Trois Rivières, pour un quart.
- René Turllet « Saint », propriétaire demeurant dans la même commune, pour un quart.
- Charles Joseph « C'est tout », propriétaire demeurant aussi dans la même commune, pour aussi un quart.
- Jean Louis Marie Turllet, dit St Fort, propriétaire demeurant au Dos d'Ane, agissant comme tuteur des mineurs Jean François Laurent et Marie Catherine, issus de son mariage avec Marie Anne Adélaïde décédée le 27/07/1828 à Basse-Terre.
- Jean François Turllet, teneur de livres, fils majeur du couple précédent, demeurant au Dos d'Ane, pour le quart de sa mère, conjointement avec son frère et sa sœur.

Deux précisions avant de passer au partage des biens :

- La demoiselle Marie Claire Turllet, fille aînée de la défunte, ne fait pas partie de cette liste, étant décédée à Pointe à Pitre, sans enfant.
- René qui est resté avec sa mère, a été chargé par cette dernière de l'administration de sa propriétaire, et pour l'indemniser, elle lui laisse le quart dans les revenus.

Le 18/08/1838 a lieu l'inventaire après décès qui sera suivi par le partage des biens le 02/09 suivant <sup>56</sup>. Nous passons sur les détails du premier, ils diffèrent peu de celui de Pierre Joseph pour arriver à la détermination des différentes parts, savoir :

La masse active s'élève à 11 797 frs sur laquelle il sera déduit la donation faite à René et quelques dettes soit 2 860 frs, ce qui ramène l'ensemble à 8 937 frs, d'où la valeur du quart à 2 234 frs. Il leur revient donc :

- Joseph Nicolas  
Une somme de 45 frs,

<sup>51</sup> Me Michel Philippe Mollenthiel fils, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>52</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>53</sup> idem

<sup>54</sup> Anne Claire Guiet, veuve de Claude Lagay, est la fille de Jacques Pierre (vu précédemment) et de Anne Catherine Bunel, donc la cousine germaine de René.

<sup>55</sup> 1 ha, 42 a 45 ca et 29/100 ème.

<sup>56</sup> Ces deux actes chez Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La remise d'une somme de 214 frs qu'il devait à sa mère

La somme de 1 975 frs que devra lui donner son frère René, à titre de soultes.

Soit en tout : 2 234 frs.

- René

Les meubles, les ustensiles de ménage et d'habitation, les denrées à fabriquer et fabriquées, 5 esclaves, les caféiers et arbres fruitiers, les bâtiments dont la maison principale, une partie des terres. Le tout d'un total de 10 321 frs, et comme il ne lui revient que 4 994 frs ( un quart plus la donation), il paiera à titre de soultes :

A Joseph Nicolas : 1 975 frs

A Charles Joseph : 1 161 frs

Aux deux mineurs, Jean François Laurent et Marie Catherine : 1 459 frs

A Jean François : 729 frs

Il devra payer en tout : 5 326 frs.

- Charles Joseph

Une somme de 45 frs,

Des caféiers et une portion de terre,

Une somme de 1 161 frs à recevoir de René.

Le tout faisant suivant les estimations : 2 234 à quoi s'ajoutent 100 frs que lui devait sa mère d'où ensemble : 2 334 frs.

- Aux deux mineurs, Jean François Laurent et Marie Catherine :

Une somme de 30 frs et celle de 1 459 frs à recevoir de leur oncle René.

Ce qui les remplira de leurs droits soit : 1 489 frs. (729 frs à chacun)

- Jean François

Une somme de 15 frs et celle de 729 frs à recevoir de son oncle René.

On remarquera que c'est de René que dépendent tous les autres. Il leur promet de payer leur dû suivant un calendrier précis sur lequel nous ne nous attarderons pas. Seul son accord avec Joseph Nicolas nous intéresse ici :

Il promet à son frère de lui payer la somme due, soit 1 975 frs, en quatre termes égaux, le premier au mois de février 1840 et chacun des trois autres dans le même mois des années suivantes.

Le 08/09<sup>57</sup>, une semaine après le partage, René, pour se désengager en partie, vend, à son frère Charles Joseph, une portion de terre d'un carré<sup>58</sup> à prendre parmi celles reçues par lui, de manière à ce que cette portion enveloppe les 50 pas achetés par son frère à sa mère le 09/03/1831<sup>59</sup> et de telle sorte que les limites ne dépassent d'aucun côté les plantations actuellement existantes en caféiers et que le chemin, qui sert au vendeur à aller prendre de l'eau à la ravine Blondeau et nouvellement fait par lui, soit la borne du sud. Cette vente est faite pour la valeur de 190 frs. René rajoute une demi-pirogue, ses agrès, une seine<sup>60</sup>, le tout d'une valeur de 500 frs. Ce qui ramène la dette de René envers son frère à 471 frs.

Le 29/04/1839<sup>61</sup>, Charles Joseph « C'est tout » établit son testament que nous n'avons pas pu consulter, le testateur étant encore en vie le 31/12/1844<sup>62</sup>, date à laquelle il donne quittance à son frère René du solde de la soulte du partage fait en 1838.

Marie Catherine, qui était mineure au moment de ce partage, épouse le 08/02/1841<sup>63</sup>, Pierre Charles Lamare demeurant à Capesterre (Guadeloupe). Son oncle René, conformément

<sup>57</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>58</sup> 94 a, 96ca, 86/100 ème

<sup>59</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>60</sup> Tous les Turllet demeurant au Vieux Fort et à Trois-Rivières sont d'une part propriétaire et d'autre part pêcheur d'où la présence de ce matériel.

<sup>61</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>62</sup> Idem

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

aux engagements pris, lui verse, ainsi qu'à son frère Jean François, le 29/12 suivant <sup>64</sup>, son dû dans la succession de sa grand-mère <sup>65</sup>.

René dépose le 01/08/1842 <sup>66</sup> une demande de construction d'un hangar de seine, un abri pour ses pirogues et un magasin de 16 pieds de long sur 12 de large, sur le bord de mer, à la Grande Anse de Trois Rivières <sup>67</sup> et le 16/06/1846, dans cette même commune, il épouse Marie Joséphine Bourgeois : née en 1817, elle a 29 ans de moins que lui. Ils auront 6 enfants : en 1849, un fils, Focas Eusèbe, en 1850, une fille, Ursule, en 1856, un fils Irmance, en 1860, une fille, Emilie, en 1862, un garçon, St Léon, et en 1865, un fils, Arthur. Lors de la naissance de ce dernier fils, René le père est donné, sur cet acte, pour avoir 65 ans, en fait, il n'en a que 60.

### Génération V bis :

#### **Pierre Charles Nicolas Turlet et Marie Robertine Michaux**

Nous venons d'exposer les différents actes concernant Pierre Joseph et ses enfants. Une autre branche, celle de son frère Pierre Charles Nicolas, a fréquenté assidûment les notaires. Nous allons, dans ce paragraphe, en faire la synthèse, du moins pour la première génération.

Le 19/02/1781 <sup>68</sup>, Pierre Charles Nicolas, marchand orfèvre de profession, épouse Marie Robertine Michaux. Ils eurent 7 enfants (3 filles et 4 garçons), tous nés à Basse-Terre. Seulement quatre d'entre eux arriveront à l'âge adulte :

- Pierre Elie Virginie, surnommé « Elie Bijoute » sans doute à cause du métier de son père. Il est né le 25/11/1783, + le 17/04/1833 à Vieux Fort.
- Nicolas, o 03/01/1786, propriétaire à Basse-Terre, quartier de la Rivière Sens.
- Anne Marie, sans profession mais dite bourgeoise de Basse-Terre.
- Jacques Pierre, surnommé « Chon », o 24/10/1789, propriétaire à Basse-Terre, Rivière Sens, commune du Dos d'âne, + 29/04/1840 en ce lieu.

C'est un acte du 22/04/1833 <sup>69</sup>, soit cinq jours après le décès de Elie Bijoute, qui nous permet d'avoir des informations sur eux. Il s'agit de l'inventaire après décès de ce dernier, demandé par les trois autres frères et sœur, habiles à se porter héritiers, chacun pour 1/3. Il était donc seul, sans enfant.

Il était pêcheur de profession, comme le prouve tout le matériel inventorié. Il possédait deux petites maisons et deux terrains obtenus, une partie comme légataire universel de Louis Maillard et de la Dlle Elisabeth Bourgeois d'après leurs testaments daté du 13/07/1826 <sup>70</sup>, et un autre, le 17/05/1829, de la Dlle Bourgeois, annulant le précédent suite au décès de Louis Maillard <sup>71</sup>, et l'autre partie, suite à une donation entre vifs, le 06/03/1833 <sup>72</sup>, de la Dame Anne Elisabeth Philippon veuve de Joseph Judes Michineau. Il laisse comme héritage net à chacun 535 frs.

<sup>63</sup> Idem

<sup>64</sup> Idem

<sup>65</sup> Voir partage, page précédente.

<sup>66</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>67</sup> Il en a obtenu l'autorisation, le 14/08/1838, du Sr Charneau, de la Dame veuve Lassère et de la Dlle Mercier a qui appartient ce terrain.

<sup>68</sup> Me Franchon, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>69</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>70</sup> Idem

<sup>71</sup> Louis Maillard décède le 06/01/1828 à Vieux Fort, et Elisabeth Bourgeois, le 09/07/1829 aussi à Vieux Fort.

<sup>72</sup> Me Lignières, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Jacques Pierre, le 17/05/1833 <sup>73</sup>, achète les parts de son frère Nicolas et de sa sœur Anne Marie, soit ensemble 1070 frs, et prend à sa charge toutes les dettes.

Dès le lendemain, il vend l'ensemble <sup>74</sup> à Jean André Bourgeois, habitant propriétaire à Vieux Fort, et cela pour la somme de 1 433 frs.

Le 08/09/1838 <sup>75</sup>, il monte, avec Anne Adélaïde Jospitre, une société pour faire de la pêche. Il y met : 3 pêcheurs, une seine, 2 pirogues et 6 canots, avec tous leurs accessoires. La Dlle Jospitre y met : 6 pêcheurs, 2 seines, 3 pirogues aussi avec les accessoires. La vente du poisson est assurée par le Sr Turlet.

Le 19/02/1839 <sup>76</sup>, il fait son testament dans lequel il charge la Dlle Félicie d'être sa légataire universelle, ses héritiers étant Nicolas et Anne Marie. Nous en déduisons qu'il était lui aussi seul et sans enfant.

Il décède le 29/04/1840 à Basse-Terre. Son inventaire sera fait le 14/05 de la même année <sup>77</sup>. L'actif est de 7 157 frs et le passif de 5 408 frs soit un solde actif de 1 749 frs.

Ce sera le dernier acte consulté sur cette branche. N'ayant pas établi leurs différents descendants, il nous était difficile de savoir de qui il s'agissait.

### Génération V ter :

#### **Louis François Turlet et Marie Elisabeth Emilie Ferret**

Le 20/02/1787, à Trois Rivières, Louis François, o 09/11/1758 à Basse-Terre, épouse Marie Elisabeth Emilie Ferret, fille de Jean Baptiste et de Perrine Marie Victoire Romain.

Ils eurent deux enfants nés à Basse-Terre:

- Louis Elie dit Monlouis, o 21/03/1789, mort jeune et sans enfant.
- Jean Louis Marie, o 22/06/1791, qui, suite à son mariage avec sa cousine germaine Marie Anne Adélaïde Turlet, a déjà été cité plusieurs fois <sup>78</sup>.

Quelques actes les concernant :

Le 14/02/1787 <sup>79</sup>, le Sieur Michel Lorrain, acquéreur aux enchères de l'habitation Turlet <sup>80</sup>, fait un bail de 5 ans à Louis François pour que ce dernier s'occupe de ce qui avait été sa propriété familiale.

Le 07/03/1818 <sup>81</sup>, Jean Louis Marie Turlet, en tant que représentant de feu Dame Emilie Ferret, sa mère, veuve de feu Louis Turlet, reçoit 7 800 livres provenant de la succession de sa grand-mère Perrine Marie Victoire Romain, veuve de Jean Baptiste Ferret et divorcée de Pierre Varlet, qu'elle avait épousé en secondes noces.

Le 21/07/1821 <sup>82</sup>, pour les mêmes raisons énoncées précédemment, comme seul et unique héritier de sa mère, il reçoit les 7 800 livres qui étaient dévolues à son frère Louis Elie dit Monlouis, décédé sans enfant, dans la succession de sa grand-mère.

---

<sup>73</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>74</sup> Idem

<sup>75</sup> Idem

<sup>76</sup> Idem

<sup>77</sup> Idem

<sup>78</sup> Voir en particulier la page 12

<sup>79</sup> Me Thiéry, notaire à Basse-Terre, CAOM Aix en Provence.

<sup>80</sup> Voir note 31.

<sup>81</sup> Me Jacques Georges Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>82</sup> Idem.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Génération VI :**

#### **Joseph Nicolas Turlet et Marie Antoinette Peyrafitte.**

Le 27/05/1818<sup>83</sup>, Joseph Nicolas épouse Marie Antoinette Peyrafitte ( o 04/12/1802 Trois Rivières), fille de feu Pierre Gérard et de feu Julie Mercier<sup>84</sup>. La future épouse, étant encore mineure, est assistée par Jules Honoré Dourneaux Ste Croix, son tuteur.

L'apport de cette dernière consiste dans ce qu'elle a recueilli de la succession de sa mère<sup>85</sup>, son tuteur devant, dans les jours qui suivent, lui rendre compte de sa tutelle.

Celui du futur époux est réduit à ses droits héréditaires dans les successions futures de ses père et mère<sup>86</sup>.

Ils eurent 7 enfants, tous nés à Trois Rivières :

- Nicolas René, o 15/01/1821, + 14/08/1850 Basse-Terre.
- Marie Anne Toinette Julie, o 22/08/1824, épousera Pierre Lavalée.
- Marie Emilie, o 05/02/1829.
- Louis Joseph, o 16/09/1831, + 04/07/1880 Bouillante, épousera en premières noces Marie Clémence Dagomel, et en secondes noces Ursule Emilie Alzina Lafages. Ces deux mariages seront étudiés en Génération VII.
- Félicie Marie Claire, o 20/12/1834, + 16/09/1871 au Moule, épousera Jean Pierre Raymond Evallé.
- Marie Zémia, o 06/09/1838 qui sera étudiée en Génération VII bis.
- Octave, o 07/03/1841, + 13/04/1841.

Au moment du mariage, Marie Antoinette est orpheline. Avant de continuer le récit, il nous semble utile de faire un petit retour en arrière qui permettra de comprendre plus aisément la suite.

Julie Mercier, sa mère, avait épousé, en premières noces, le 10/02/1793<sup>87</sup>, Joseph Abraham Houelche. Elle avait hérité de ses propres parents<sup>88</sup> et aussi de la part qui revenait à son premier mari dans la liquidation des successions de ses parents, Jean François Houelche et Marie Anne Massieux<sup>89</sup>. Elle était aussi héritière de Anne Rose Houelche, fille de son premier mariage, décédée en minorité.

Après son décès survenu le 06/11/1814 à Trois Rivières, un conseil de famille se réunit, le 10/12 suivant<sup>90</sup>, afin de trouver un tuteur d'une part à Marie Antoinette mais aussi à Mariette, sa demi-sœur, enfant naturelle née après le décès de Pierre Gérard. C'est Jules Honoré Dourneaux Sainte Croix qui est nommé à cette charge. Il logera les deux mineures,

<sup>83</sup> Me Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>84</sup> Pierre Gérard Peyrafitte, o 05/03/1763 Basse-Terre, + 23/09/1802 Pointe à Pitre, est le fils de Pierre, o 05/12/1739 Basse-Terre, et de Marie Hélène Duchiron.

Julie Mercier, o 18/11/1773 Vieux Fort, + 06/11/1814 Trois Rivières, est la fille de Jean Louis, o 06/04/1738 Vieux Fort, + 17/12/1786 Trois Rivières, x 18/02/1765 Trois Rivières avec Rose Julie Foy, o 02/06/1740 Trois Rivières, + 30/11/1773 Trois Rivières.

<sup>85</sup> A priori, Marie Antoinette ne devait pas avoir beaucoup de contact avec son père. Ses parents étaient sans doute séparés de biens et peut-être de corps car dans la succession il n'est pas question de communauté de biens. Il faudra attendre 1833 pour que la succession de son père soit réglée. Nous en parlerons plus loin.

<sup>86</sup> Son père, Pierre Joseph décède le 14/07/1823, soit 5 ans après ce mariage et sa mère, le 19/05/1838, soit 20 ans après. Autant dire qu'il ne possédait pas grand chose.

<sup>87</sup> Me Valeau, notaire à Basse-Terre. La cérémonie religieuse aura lieu le 28/02/1793 à Vieux Fort.

<sup>88</sup> 04/05/1804, inventaire et partage des biens des Sieur et Dame Jean Louis Mercier, Me Thiery, notaire à Basse-Terre.

<sup>89</sup> Acte du 03/01/1803, Me Valeau, notaire à Basse-Terre

<sup>90</sup> Tribunal de première instance de la Basse-Terre.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

administrera l'habitation de leur mère, pourvoira à leur nourriture et entretien. Il fera établir un inventaire des biens dès le 23/12<sup>91</sup>.

Le mariage célébré, Marie Antoinette devient, du coup, majeure par émancipation. Un second conseil de famille<sup>92</sup>, le 16/05/1818, nomma Joseph Nicolas Turlet, son mari, curateur à son épouse et tuteur de la mineure Mariette.

Le 21/07 de la même année<sup>93</sup>, comme prévu dans le contrat de mariage vu précédemment, M Dourneaux Sainte Croix fait établir une comparaison (un recollement) entre les biens dont il a eu la charge et ceux dont il rend compte le 23/08<sup>94</sup>.

Les biens délaissés par Julie Mercier se composent, outre 7 esclaves et les différents meubles et objets<sup>95</sup> :

- d'un terrain de 5 carrés 3/10<sup>ème</sup>
- d'un autre de 4 carrés 1/2

Ces deux portions de terre<sup>96</sup> situées à la Grande Anse, quartier des Trois Rivières, dépendent de la succession des Sieur et Dame Jean Louis Mercier.

Sur la première d'entre elles, se trouve une maison en cours de construction<sup>97</sup>, la maison principale ayant été renversée par le coup de vent de 1816.

Sous la rubrique des frais d'administration, deux rubriques retiennent notre attention.

- Les frais dus à Me Durand, avoué à Trois Rivières, qui a été chargé de vendre, au début du tutorat de M Dourneaux, un certain nombre d'objets inutiles aux mineures.
- Ceux dus à Me Foignes, avoué à Basse-Terre, pour les diverses assemblées de famille. Cette dernière dette sera la cause de plusieurs procès entre les tuteurs successifs et cet avoué, nous en parlerons plus loin.

Parmi les créances, il y en a deux qui nous interpellent :

- Une somme de 16 043 livres due par Antoine Peyrafitte, suite à un prêt accordé par son neveu Pierre Gérard<sup>98</sup>. Elle sera perdue, le débiteur étant décédé insolvable depuis longtemps.
- Une somme de 9 725 livres due par la succession du Sieur Flachard du Lamentin. Nous reviendrons sur cette dernière plus loin.

Ces deux créances dépendent de la succession de Pierre Gérard Peyrafitte.

L'estimation totale des biens est de 44 305 livres.

Le compte de tutelle sera définitivement rendu le 07/09/1820<sup>99</sup> et approuvé par les enfants Peyrafitte, deux mois plus tard, le 29/11<sup>100</sup>.

13 ans se passent et Mariette atteint sa majorité. Joseph Nicolas Turlet, son tuteur lui rend compte du tutorat les 11 et 12/03, 27 et 28/08/1833<sup>101</sup>, et entame la procédure de partage des biens laissés par Julie Mercier épouse Peyrafitte. Les deux héritières sont Marie Antoinette et Mariette, mais, cette dernière étant une fille naturelle, l'article 767 du code civil ne lui

<sup>91</sup> 23/12/1814, Me Delorme, notaire à Basse-Terre.

<sup>92</sup> Sénéchaussée de la Basse-Terre.

<sup>93</sup> Me Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>94</sup> Me Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>95</sup> Parmi les objets inventoriés, il y a un volume de géométrie de Gayvemont, le second volume du dictionnaire de l'Académie et neuf volumes de différents ouvrages, ce qui laisserait supposer une certaine culture.

<sup>96</sup> Voir note 38.

<sup>97</sup> Nous en aurons le descriptif ultérieurement.

<sup>98</sup> Acte du 08/10/1788, Me Thiéry, notaire à Basse-Terre. Pierre Gérard Peyrafitte avait épousé en 1ères nocces, le 10/11/1788 à l'Anse Bertrand, Marie Adélaïde Wachter, o 23/06/1768 à Petit Canal, fille de Jean Baptiste et de Marie Thérèse Rivière, et en 2èmes nocces, (Cm 09/11/1790 Me Sallenave) Perrine Rimbaud, fille de Louis et de Elisabeth Perrine Lafontaine. Renseignements donnés par Ph. et B Rossignol de GHC.

<sup>99</sup> Me Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>100</sup> Me Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>101</sup> Me Michel Philippe Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

accorde que 1/6<sup>ème</sup> de l'héritage, les autres 5/6<sup>ème</sup> revenant à la fille légitime. Elle fait observer que bien que l'on utilise, à son égard, depuis le décès de sa mère, de la qualification d'enfant naturelle, il se trouve que sur son acte de naissance, il est porté la mention : fille légitime, et qu'elle a l'intention de faire respecter ses droits.

Les deux sœurs n'iront pas devant les tribunaux, en effet, ayant toujours vécu ensemble et s'entendant à merveille, Marie Antoinette décide, suite à un accord entre elles le 12/09<sup>102</sup>, que les biens soient partagés en deux parts égales.

Il apparaît que pendant la tutelle de Joseph Nicolas ce dernier a perdu deux procès, les 14/10/1826 et 12/04/1827, contre Me Foignes<sup>103</sup> qui lui réclamait des prétendus honoraires non justifiés.

On y apprend aussi qu'un ouragan, en 1825, avait détruit tous les bâtiments y compris la maison principale, en construction en 1818. Une nouvelle avait été construite : elle mesurait 21 pieds de long sur 14 de large, en bois du pays, palissadée en planches, couverte de paille et ayant un étage. Elle était divisée en deux pièces, l'une servant de salle et l'autre de chambre, avec un entourage en maçonnerie du côté du pignon du devant et un passage en pierre plate. Il existait aussi une cuisine en bois rond, couverte de paille sur gaulettes, ayant 12 pieds de long sur 6 de large. Cette habitation fera partie de la moitié dévolue à Marie Antoinette. Les terres, elles, seront partagées équitablement<sup>104</sup>, le 14/02/1835.

En attendant ce partage, (l'arpentage n'étant pas évident car les bâtiments étaient situés au centre de ces terres) Joseph Nicolas achète, le 03/03/1834<sup>105</sup>, à M Jean Marie Delannay, une portion de terre de 10 ha 44 a 65 ca, sur laquelle se trouvent 1000 pieds de caféiers. Cette terre est située dans le quartier des Trois Rivières, bornée au sud et à l'est par celles du Sieur Guiet, à l'ouest par celles de Bruno Mercier et au nord par celles de la succession Favre. La vente est faite pour le prix de 4 540 frs 54.

C'est à cette époque que la succession de Pierre Gérard Peyrafitte réapparaît. Un petit rappel est nécessaire ici<sup>106</sup>.

M Adrien Flachard devait à Marie Antoinette la valeur d'un billet de 9 725 livres et, pour avoir le paiement de ce dernier, elle assigna les héritiers Flachard devant le tribunal de première instance de Pointe à Pitre<sup>107</sup>.

La cause fut suspendue le 12/01/1822, si bien que les époux Turlet, suite à une sommation de paiement d'un des créanciers et craignant d'être obligés de supporter des dettes, renoncent purement et simplement à cette succession<sup>108</sup>.

Les choses sont dans cet état quand ils reçoivent<sup>109</sup> une sommation du curateur aux successions vacantes d'avoir à rendre compte de la dite succession.

Le 02/01/1837<sup>110</sup>, ils remettent les papiers en leur possession car Me Dupuy, le curateur, estimait qu'il y avait possibilité de récupérer la valeur de la créance citée ci-dessus.

Après trois jugements<sup>111</sup>, l'affaire fut statuée au bénéfice des époux Turlet et c'est ainsi que le 30/03/1840, le tribunal fit remise à Marie Antoinette de la succession de son père et en

<sup>102</sup> Me Michel Philippe Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>103</sup> Voir page 14, jugement du tribunal de première instance de Basse-Terre.

<sup>104</sup> Accord sous-seing privé, consigné dans un acte du 18/10/1838 chez Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>105</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>106</sup> La chronologie des différentes procédures est précisée dans l'acte n°51 du 11/04/1840, chez Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>107</sup> 13 puis 22/12/1821.

<sup>108</sup> 16/10/1830, tribunal de première instance de Basse-Terre.

<sup>109</sup> 01/06/1836

<sup>110</sup> Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>111</sup> 01/04/1837, 13/06/1837 et enfin 06/02/1838, tribunal de première instance de Pointe à Pitre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

particulier des titres de la créance qui, par le truchement des intérêts sur presque 40 ans, atteignait à cette date la valeur de 20 592 frs 50 <sup>112</sup>.

Heureusement qu'il y avait eu le descriptif de l'acte du 11/04/1840 car les procurations et les titres de la créance furent détruits lors de l'incendie qui suivit le terrible tremblement de terre du 08/02/1843 qui anéantit complètement la ville de Pointe à Pitre.

Ils durent refaire un acte <sup>113</sup>, mais nous n'en avons pas le résultat, n'ayant pas encore trouvé le notaire qui pourrait nous apporter d'autres renseignements sur ce couple.

Joseph Nicolas décède, à Basse-Terre, le 26/12/1849. Marie Antoinette, par contre, sera encore en vie le 02/04/1864, jour du deuxième mariage de son fils Louis Joseph.

### **Génération VII ax :**

#### **Louis Joseph Turlet et Marie Clémence Dagomel**

Le 19/07/1856 <sup>114</sup>, Louis Joseph Turlet, chef d'ébénisterie, épouse Marie Clémence Dagomel de la ville de Bouillante (014/01/1838, + 13/01/1860) fille mineure de Jean Baptiste Louis, surnommé Davidon, et de Euphosine Julienne Bigé, tous deux décédés.

Le futur époux arrive à ce mariage avec les outils et ustensiles de son établissement d'ébénisterie, divers meubles confectionnés par lui (lit, salle à manger, console, chaises), des pièces de bois et divers objets de cuisine, le tout pour une valeur de 5 440 frs.

La future épouse, qui demeure à Bouillante, est autorisée à contracter ce mariage par son tuteur Jean Marie Darius Duc, négociant à Basse-Terre. Ce dernier doit lui rendre compte de sa tutelle sous peu mais estime que l'apport de sa protégée est de 9 321 frs composé de divers objets de ménage et de cuisine, quelques meubles, mais surtout de parts dans la valeur de deux terrains situés à Bouillante <sup>115</sup>, savoir :

- Le tiers dans la valeur d'une habitation dite « Grigne au vent » dépendant de la succession de son père, achetée par son beau-frère Jean Baptiste Plécy Laurent <sup>116</sup>.
- Le tiers d'une ancienne caféière dépendant de la succession de sa tante, la Dame Champion.

Ils eurent trois enfants, nés à Basse-Terre :

- Marie Louise Zélia, née le 30/04/1857.
- Marie Adeline, née le 03/08/1858.
- Une 3<sup>ème</sup> fille née le 12/01/1860 et décédée le 15 du même mois, soit 2 jours après le décès de sa mère.

L'habitation « Grigne au vent » sera vendue le 25/05/1858 <sup>117</sup> par M et Mme Laurent à M et Mme Césaire. Ces derniers, le 22/01/1859 <sup>118</sup>, la revendirent à Louis Joseph et Marie Clémence qui se trouvent ainsi propriétaires de deux habitations à Bouillante :

- Celle dite d'En haut, car dans les hauteurs, désignée sous le nom de « Grigne au vent » (ce nom fait référence à un endroit venteux), située au lieu dit Le Village. Comme nous l'avons vu précédemment, elle dépendait, au début, de la succession de Jean

<sup>112</sup> Procuration en blanc pour toucher cette somme, acte 52 du 11/04/1840 chez Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>113</sup> 03/04/1843, chez Me Desbonne, notaire à Basse-Terre.

<sup>114</sup> Me Philippe Auguste Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>115</sup> Le compte de tutelle sera rendu le 05/08/1856 devant Me Philippe Auguste Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>116</sup> 04/03/1854 chez Me Philippe Auguste Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>117</sup> Me Delmas de la Coste, notaire à Basse-Terre.

<sup>118</sup> Idem

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Baptiste Louis Dagomel, père de Marie Clémence. Cette habitation sera mise en valeur grâce, en particulier, à l'embauche de nouveaux immigrants venus d'Inde.

- Celle dite d'En bas, sur laquelle se trouvent la maison principale, les constructions et les bâtiments pour l'exploitation.

Le couple décide alors de quitter Basse-Terre, de s'installer à Bouillante et de se consacrer à la culture du café.

Marie Clémence décède le 13/01/1860, en mettant au monde sa 3<sup>ème</sup> fille qui ne survivra que 2 jours.

Après trois ans et demi de mariage, Louis Joseph se retrouve veuf avec ses deux filles en bas âge. Mais est-ce par négligence ou par ignorance, toujours est-il qu'il n'a pas fait, dans les délais imposés par la loi, l'inventaire des biens dépendant de la communauté qu'il avait avec son épouse. Du coup, il se retrouve sans la jouissance des biens revenant à ses enfants<sup>119</sup>, il n'en est que l'administrateur, et il devra en rendre compte à leur majorité.

Nous ne savons pas s'il l'a fait et ce que sont devenues ces deux filles sinon qu'elles étaient légataires universelles de leur tante, Marie Laure Laurestia Dagomel épouse Plécy Laurent, suite au testament de cette dernière<sup>120</sup>.

### Génération VII bx :

#### **Louis Joseph Turlet et Ursule Emilie Alzina Lafages**

Le 31/03/1864<sup>121</sup>, Marie Antoinette Peyrafitte, veuve de Joseph Nicolas Turlet, donne à son fils Louis Joseph son consentement pour son mariage avec Ursule Emilie Alzina Lafages. Cette dernière (o 16/02/1835 Basse-Terre, + 09/09/1865 Bouillante), veuve en premières noces de Paul Antoine Léo Robert, syndic à l'immigration de Bouillante, décédé à Basse-Terre le 25/04/1863<sup>122</sup>, est la fille de Laurent Lafages (o 24/12/1783 Bouillante, + 03/11/1876 Pointe à Pitre), ancien maire<sup>123</sup> de Bouillante, et de Honorine Sophie Mathilde Brisse (o 1807 Basse-Terre, + 08/09/1851 Basse-Terre, x 31/01/1825 Basse-Terre).

De son premier mariage Alzina a eu trois enfants :

- Laurent Marie Edouard Robert (o 09/12/1857 Bouillante) épouse le 17/09/1889 Marthe Taillebois.
- Marie Philomène Adélie Robert (o 13/07/1860 Bouillante) x Louis Charles Emmanuel Guillod, notaire à Pointe à Pitre. Ils eurent 7 enfants dont la 6<sup>ème</sup>, Josèphe Alzina, épousera Louis Pravaz.
- Marie Léonie Robert (o 07/07/1863 Bouillante) x Jules Fernand Hue. Ils eurent 5 enfants dont la 4<sup>ème</sup>, Lucie, épousera Guy Jouye de Grandmaison.

Le mariage entre Louis Joseph Turlet et Ursule Emilie Alzina Lafages a lieu le 02/04/1864<sup>124</sup>.

Le futur époux (comme dit précédemment, n'ayant pas, après le décès de sa première épouse, fait l'inventaire dans les délais, se trouve aujourd'hui privé de la jouissance des biens

<sup>119</sup> Articles 384 et 1445 du code Napoléon.

<sup>120</sup> Me Baudot, notaire à Basse-Terre.

<sup>121</sup> Me Delmas de la Coste, notaire à Basse-Terre.

<sup>122</sup> Inventaire de la communauté des biens des Sieur et Dame Robert, elle née Alzina Lafages, 25/07/1863, chez Me Rullier, notaire à Basse-Terre.

<sup>123</sup> Laurent Lafages fut maire de Bouillante de 1817 à 1822 et du 01/01/1838 au 01/01/1847. Jules Ballet, dans la biographie qu'il lui a consacrée, n'hésite pas à écrire que Laurent Lafages était l'un des derniers représentants de la race des héros (AD de la Guadeloupe). Voir aussi GHC pages 3554, 3579 et 3648.

<sup>124</sup> Me Delmas de la Coste, notaire à Basse-Terre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

de ses deux filles mineures dont il est le tuteur et à qui il devra rendre compte) porte au mariage ses droits dans sa première communauté, soit le préciput prévu en l'article 4 de son contrat de mariage <sup>125</sup> lequel est fait d'un lit garni, d'une armoire et d'une table de toilette, le tout d'une valeur de 500 frs.

La future mariée apporte différents meubles ( une armoire, un lit à balcon, une table, le tout en bois de mahogany) d'une valeur de 2 665 frs, en plus de ses droits venant de son premier mariage.

Ils eurent un fils : François Georges, o 03/12/1864 Basse-Terre, qui suit en Génération VIII.

Mais le 09/09/1865 à Basse-Terre décède Ursule Emilie Alzina, peut être victime de la grande épidémie de choléra qui sévit à cette époque. Si bien que Louis Joseph se retrouve veuf une deuxième fois avec six enfants mineurs :

- Ses deux filles du premier mariage.
- Les trois enfants de sa seconde épouse.
- Et François Georges qui n'a qu'un an.

Louis Joseph décèdera, sur sa propriété à Bouillante, le 04/07/1880. Nous n'avons pas encore trouvé les actes notariés qui nous permettraient de savoir ce qui s'est passé pendant les 15 dernières années de sa vie.

Que sont devenus les deux filles Turlet et l'habitation « Grigne au vent » ? Un prochain détour au CAOM devrait combler cette lacune.

Par contre, nous pouvons, au vu de ce qui a été dit au-dessus, dire que l'histoire orale familiale rapportant que la propriété « Desmarais » était dirigée par Mme Robert est totalement fautive. Cette dernière n'a connu la « Grigne au vent » que pendant un an et demi et surtout ce n'est qu'une vingtaine d'année plus tard que François Georges achètera, à Jean Marie Eugène Colbert Cabre, les habitations « Desmarais et Bouvier ».

### **Génération VII bis :**

#### **Marie Zémia Turlet**

Marie Zémia Turlet, o 06/09/1838 à Trois Rivières, est la sœur de Louis Joseph. Elle habite Pointe à Pitre, au 104 rue des Abymes, dans la maison de la veuve Gourges. Elle fréquente sans doute un milieu étudiant car quand elle a son premier fils, ce sont Paul Marie Bureaux, 24 ans, étudiant en médecine, et Marie Basile Hureau Mallen, 22 ans, étudiant en pharmacie, qui déclarent la naissance.

Elle aura trois enfants, nés à Pointe à Pitre :

- Paul Fernand Camille Turlet, o 06/05/1859, il sera pharmacien et décèdera, célibataire, le 19/05/1902 à Pointe à Pitre.
- Gabriel Octave Turlet, o 30/03/1861, il sera commis de négociant.
- Marie Laurence Turlet, o 04/05/1866, qui suit en Génération VIII.

L'histoire orale de la famille présente cette dernière comme étant une demoiselle Maillard. Il n'existe aucun acte d'état civil accreditant cette hypothèse. Qui plus est, le 05/10/1886 <sup>126</sup>, Marie Zémia fait établir un acte de reconnaissance de ses trois enfants. Elle y déclare en être la mère, mais aucun des trois ne sera reconnu par un quelconque père.

Vu sa profession et les étudiants qui ont déclaré sa naissance, il semble plausible que le père de Paul Fernand Camille soit un étudiant en médecine ou en pharmacie.

<sup>125</sup> Me Philippe Auguste Mollenthiel, notaire à Basse-Terre.

<sup>126</sup> Acte n°312, état civil de Pointe à Pitre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Pour ce qui est de Marie Laurence, nous verrons plus loin qu'il y a toujours à ses côtés un nommé Philippe Lafayette Maillard, courtier, agent de change. Mais de là à le considérer comme étant son père, il y a un fossé que nous ne franchirons pas, faute de preuves.

### **Bouillante à cette époque.**

Avant de passer à la génération suivante et du fait que le dernier acte passé à Basse-Terre que nous ayons en notre possession date de 1864, il nous a semblé intéressant de nous aider du livre que Gérard Lafleur a consacré à Bouillante. Tout ce qui suit dans ce paragraphe provient de cet ouvrage. Il explique longuement le rôle joué par Louis Joseph Turllet dans les années 1860 et donne la genèse de l'habitation Desmarais. Nous faisons donc ici un résumé de ces deux sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Il est important de rappeler que l'esclavage avait été aboli en 1848 et que, devant le refus des nouveaux libres de travailler une terre à l'origine de tous leurs malheurs, il fallut expérimenter une série de solutions afin de remplacer la main d'œuvre agricole qui faisait défaut. On se tourna vers l'Afrique et notamment le Congo et ensuite, on favorisa l'immigration indienne.

Les habitants qui étaient désireux d'engager des immigrants se faisaient inscrire sur une liste et les premiers étaient servis au fur et à mesure des arrivages.

Il existait aussi un autre moyen de se procurer de la main d'œuvre en faisant en sorte que l'habitation soit classée comme atelier disciplinaire dans lequel on envoyait les réfractaires et les fortes têtes, et où ils étaient gardés et surveillés avec plus d'attention et aussi plus de violence.

A Bouillante, c'était l'habitation « Grigne au vent » qui en faisait office. La culture du café, qui dominait, demandait une forte main d'œuvre, ce qui rendait Louis Joseph peu regardant sur sa qualité <sup>127</sup>. Cette culture occupait 52,5% des terres cultivées. En 1862 <sup>128</sup>, la « Grigne au vent » se trouvait parmi celles qui demandaient le plus d'immigrés. Louis Joseph était inscrit sur la liste d'attente pour 30 immigrants, 10 demandés depuis le 04/02/1859 et 20 le 15/05/1860.

Les Africains formèrent d'abord le gros des engagés de l'habitation. Par contre, Louis Joseph et le personnel d'encadrement semblaient vouloir les traiter comme ils le faisaient auparavant avec les esclaves. D'où de nombreuses plaintes. Citons celle du 22/04/1863 <sup>129</sup> : « J'ai l'honneur de vous adresser l'immigrant africain Kanza, dit Denis, de l'habitation Grigne au vent, appartenant à M Louis Joseph Turllet. Cet immigrant s'est présenté hier devant moi avec une blessure sur la cuisse gauche de 7 cm de longueur et 2 cm de largeur et m'a déclaré avoir reçu un coup de coutelas par le Sieur Delmance, chargé de l'exploitation de l'habitation de M Turllet en son absence <sup>130</sup>. »

En effet, le 19/04/1863 <sup>131</sup>, le dénommé Kanza avait organisé une petite émeute pour se plaindre des mauvais traitements qu'exerçaient sur les engagés soit M Turllet lui-même, soit son représentant. Ce qui lui valut ce coup de coutelas.

L'insécurité est partout, si bien que le soir les pirogues et autres embarcations étaient halées à terre et enchaînées solidement. L'anse choisie pour cela était l'anse Floride ou Floristel, située à 80 m de l'habitation dite d'En bas (voir plus haut), et comme Louis Joseph

<sup>127</sup> Gérard Lafleur, Bouillante page 101.

<sup>128</sup> Gazette officielle de la Guadeloupe du 19/08/1862, n°6, pages 234-236 « liste des engagistes demandeurs d'immigrés »

<sup>129</sup> Lettre du maire de Bouillante au directeur de l'intérieur.

<sup>130</sup> Registre courrier départ de la commune de Bouillante. AD de la Guadeloupe, liasse n° 1009 w5, lettre n°6.

<sup>131</sup> AD de la Guadeloupe, courrier départ de la mairie de Bouillante, 04/11/1864, lettre n° 127.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

avait mis une case à la disposition du gardien, cette anse prit peu à peu le nom de l'anse Turlet pour devenir maintenant l'anse Thomas <sup>132</sup>.

L'habitation Desmarais, située au-dessous de l'actuel hôpital Selbonne et en face du nouveau collège, appartenait au début à Pierre François Gilbert Desmarais, époux de Marie Charlotte Mercier dont les parents possédaient l'habitation La Ramée à Ste Rose. Ces derniers avaient, en particulier, des terres à Bouillante, jouxtant les propriétés de Desmarais. Au décès des parents Mercier, ces terres allaient augmenter la superficie de l'habitation Desmarais <sup>133</sup>.

Après le décès de Pierre François Gilbert, sa veuve vendit, après 1848, l'habitation Desmarais à Jean Marie Eugène Colbert Cabre, qui devait, à son tour, vendre deux de ses propriétés : Desmarais et Bourbier, à François Georges Turlet.

En 1974, les terres de « Desmarais » furent morcelées. Le collège et le centre médico-pédagogique se trouvent sur l'emplacement de cette ancienne habitation.

### **Génération IX :**

#### **François Georges Turlet et Marie Laurence Turlet**

Le 20/10/1886 <sup>134</sup>, à Pointe à Pitre, François Georges <sup>135</sup> épouse sa cousine germaine Marie Laurence Turlet.

Les apports de la nouvelle épouse consistent en plusieurs meubles (lit, armoire, canapé, console Louis XV, guéridon, glaces, dressoir en mahogany, 6 chaises, 2 fauteuils et 2 berceuses en rotin pour le salon, 12 chaises de Marseille ) et un trousseau complet. Le tout pour une valeur de 3 625 frs.

Précédemment, nous avons cité Philippe Lafayette Maillard, il est souvent présent au côté de Marie Laurence, mais, comme dit plus haut, nous ne tomberons pas dans le piège de la tradition orale.

Le 19/05/1902, décède Paul Fernand Camille Turlet. Il laisse comme seule et unique héritière sa mère Marie Zémia <sup>136</sup> qui donnera à son gendre, François Georges, une procuration <sup>137</sup> afin de gérer et administrer ses biens et recueillir la succession de son fils aîné.

Le 17/11/1902 <sup>138</sup>, Philippe Lafayette, à son domicile 12 rue D'Arbaud à Pointe à Pitre, dicte son testament. Il lègue en particulier 20 000 frs à Marie Laurence, une somme relativement importante pour l'époque. Il décède le 27 du même mois, célibataire. Dans son acte de notoriété après décès, fait le 29/11/1902 <sup>139</sup>, il est dit qu'il n'a laissé aucun ascendant ni descendant.

Nous tombons sous le coup de la limite des 100 ans voulue par les Archives, ce qui fait que pour en connaître plus, il faudra attendre encore quelques années, à moins qu'un lecteur, en possession d'informations, ne nous communique de nouveaux éléments.

Le 26/12/1902 <sup>140</sup>, M. Louis Gabriel Carbonnel, son légataire universel, partage ses biens suivant les termes du testament. Il remet ainsi, devant le notaire, la somme de 20 000 frs à Marie Laurence.

Cette dernière décèdera en 1908, à l'âge de 41 ans.

<sup>132</sup> Il existe par contre une anse Turlet entre la rivière Sence et le Vieux Fort, elle a certainement un lien avec les Turlet de Trois Rivières.

<sup>133</sup> AD de la Guadeloupe, acte n°09 du 20/01/1786, chez Me Regnault, notaire à Basse-Terre.

<sup>134</sup> Me Alexis Edmond Léger, notaire à Pointe à Pitre.

<sup>135</sup> François Georges habitait Bouillante, commune dont il fut le maire du 20/05/1900 au 10/05/1908.

<sup>136</sup> Acte n° 179 chez Me Michelon, notaire à Pointe à Pitre

<sup>137</sup> Acte n° 180 chez Me Michelon, notaire à Pointe à Pitre

<sup>138</sup> Acte n° 215 chez Me Michelon, notaire à Pointe à Pitre

<sup>139</sup> Acte n° 227 chez Me Michelon, notaire à Pointe à Pitre

<sup>140</sup> Acte n° 246 chez Me Michelon, notaire à Pointe à Pitre

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 12/01/1909, François Georges épouse, à Pointe à Pitre, Marie Berthe Louise Millaud, épouse divorcée de Marie Georges Gascon.

Le couple François Georges et Marie Laurence eut 6 enfants nés à Pointe à Pitre :

- Lucien, o 28/09/1887, + 1970, marié avec Marie Thérèse Lafontaine.
- Marie Laurence Léonie Jeanne, o le 06/11/1890, + 09/09/1932 à Paris.
- Berthe, o 1891, + 1978, mariée avec Victor Duvernoy, + 1945.
- Georges, o 1893, + 1959, célibataire.
- Adrien, o 1896, + 1963, marié avec Yvelle Granjean.
- René, o 1900, + 1975, marié avec Renée Ecotière.



**SOMMAIRE**

<b>Avertissement</b>	<b>3</b>
<b>Abréviation</b>	<b>3</b>
<b>Sigles généalogiques</b>	<b>3</b>
<b><u>Coutras</u></b>	<b>4</b>
<b>Jehan Turlay et Marie Boybollan</b>	<b>4</b>
<b>François Turlay et Françoise Patrit</b>	<b>4</b>
<b><u>Guadeloupe</u></b>	<b>5</b>
<b>Pierre Turlet et Jeanne Gerbaud</b>	<b>5</b>
<b>Pierre Turlet et Marie Claire Papot</b>	<b>5</b>
<b>Joseph Pierre Turlet et Marie Claire Constance Bunel</b>	<b>9</b>
<b>Pierre Charles Nicolas Turlet et Marie Robertine Michaux</b>	<b>14</b>
<b>Louis François Turlet et Marie Elisabeth Emilie Ferret</b>	<b>15</b>
<b>Joseph Nicolas Turlet et Marie Antoinette Peyrafitte</b>	<b>15</b>
<b>Louis Joseph Turlet et Marie Clémence Dagomel</b>	<b>18</b>
<b>Louis Joseph Turlet et Ursule Emilie Alzina Lafages</b>	<b>19</b>
<b>Marie Zémia Turlet</b>	<b>21</b>
<b>Bouillante à cette époque</b>	<b>21</b>
<b>François Georges Turlet et Marie Laurence Turlet</b>	<b>22</b>
<b>François Georges Turlet et Marie Berthe Louise Millaud</b>	<b>23</b>

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)